

AVIS PUBLIC



ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 26 novembre 2025, le conseil d'arrondissement a adopté l'ordonnance suivante :

ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(RCA09-Z01)-006

Cette ordonnance autorise l'affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.

PRENEZ AVIS QUE cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Les ordonnances peuvent également être consultées en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 27 novembre 2025

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj